

Présidence – Cabinet
N/réf : 20.08/YJ/EC
cabinet.presidence@univ-poitiers.fr
Tél. : 33 (0)5 49 45 40 95

Poitiers, le 22 juin 2020,

A l'intention des personnels de
l'université de Poitiers

Madame, Monsieur,
Chère collègue, cher collègue,

Comme je vous l'ai annoncé dans mon courrier du 15 juin 2020, la perspective d'une rentrée ordinaire reste encore incertaine, même si nous souhaitons tous et toutes qu'elle se déroule dans les conditions les plus normales possibles.

Nous traversons une situation paradoxale où se côtoient des signaux et des discours contradictoires. Comme vous, je constate qu'à la suite de l'allocution du Président de la République du 14 juin 2020, le Ministère de l'Éducation Nationale a revu le protocole sanitaire applicable aux écoles maternelles, écoles élémentaires et collèges (en y maintenant toutefois les restrictions de déplacement et l'obligation du port du masque), tandis que celui pour les lycées demeure à un niveau élevé. De nombreux lieux publics sont à nouveau ouverts ou vont l'être d'ici à la fin de l'été en respectant toutefois des protocoles sanitaires.

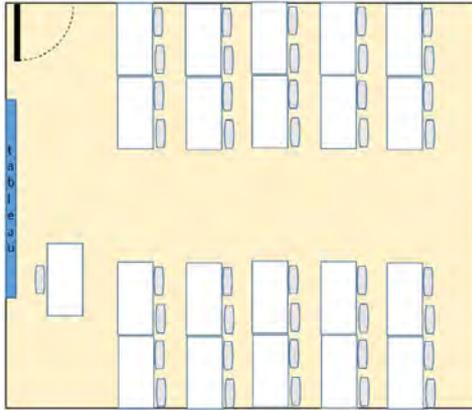
Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation n'a pas, quant à lui, modifié le protocole sanitaire qu'il impose à toutes les universités françaises par la circulaire du 11 juin 2020. Nous sommes contraints d'appliquer ce protocole qui inclut pour mémoire le respect de la distanciation physique d'au moins un mètre entre chaque personne, l'application des gestes barrières et le nettoyage intensif des locaux.

Ce protocole sanitaire du ministère pourrait nous sembler très lourd, à certains égards incohérents selon les espaces publics ou privés. Toutefois, le retour de l'épidémie à l'automne est l'hypothèse de travail du Ministère. L'incertitude quant à l'application d'un protocole sanitaire pèsera probablement au moins jusqu'à la rentrée de septembre pour tous les jeunes adultes.

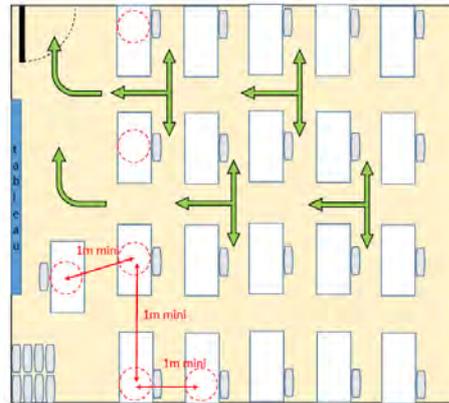
Nous sommes collectivement tenus de respecter ces consignes ministérielles qui interdisent une rentrée normale. Nous ne disposons pas en effet des locaux nécessaires pour une rentrée habituelle, entièrement en présence, tant que les contraintes de distance et de nettoyage ne sont pas levées. La piste pour trouver des locaux supplémentaires a été explorée. Toutefois, les locaux éventuellement disponibles sont insuffisants en nombre et en qualité, inadaptés aux besoins pédagogiques et générateurs de difficultés logistiques (emplois du temps, déplacements des étudiantes et étudiants, stationnement, accès WIFI, nettoyage, etc.).

Les impacts du respect de ce protocole sanitaire ministériel sur la capacité d'accueil physique sont connus : cela se traduit par une diminution de la moitié environ de la capacité

de nos salles et amphithéâtres. Nous pouvons le constater sur les deux schémas ci-dessous qui illustrent l'aménagement d'une salle pour respecter la distanciation d'un mètre entre les personnes et une circulation entre les espaces de travail.



Avant : capacité 40 places



Après : capacité 20 places

Dans cette situation paradoxale, nous devons faire preuve de discernement. Les consignes ministérielles s'imposent à nous, comme à toutes les universités. Au-delà, notre responsabilité collective appelle à ne pas risquer de mettre en danger la santé de chacune et chacun, personnels et étudiants. En dépit de ces incertitudes sanitaires, nous ne pouvons attendre plus longtemps pour préparer en cohérence la rentrée et le prochain semestre. Il nous faut organiser un emploi du temps réversible qui nous permettra, le cas échéant, de revenir à un mode de fonctionnement normal si les contraintes sanitaires étaient revues. En effet, il est fondamental d'éviter au maximum de devoir mettre en place à nouveau une « *continuité pédagogique* » improvisée qui, lors du confinement, a généré beaucoup de travail et de difficultés pour les personnels comme pour les étudiantes et étudiants.

Notre établissement peut s'appuyer sur un scénario d'organisation adopté pour répondre au maintien du protocole sanitaire actuellement imposé par le Ministère. Comme vous le savez, l'élaboration de ce scénario d'organisation a bénéficié d'une large concertation interne, qui a mobilisé les responsables des composantes, les assesseurs à la pédagogie, les services communs et centraux concernés, les élus de la CVFU, ainsi que les instances de l'établissement (CFVU, CHSCT, CTE, CA). Ce scénario d'organisation est disponible [sur l'intranet](#).

Les orientations du scénario d'organisation pour la prochaine rentrée

- **Priorité au maintien d'un maximum d'enseignements sous une forme la plus proche possible du présentiel.** L'organisation selon le *présentiel hybride*, ou par rotation de groupes, permet la délivrance de l'enseignement par un enseignant devant une promotion pour une part physiquement présente et pour une autre part connectée en visioconférence. Une rotation entre les groupes présence/distance s'effectue selon les choix de l'équipe pédagogique. Cette solution permet d'éviter à l'enseignant un travail préparatoire spécifique. Compte tenu de la capacité des locaux, la formule dite présentiel hybride, ou par rotation de groupes, ne pourra malheureusement pas être généralisée à tous les enseignements ; aussi certains devront être intégralement réalisés

à distance (environ 30 % à l'échelle de l'établissement). Dans chaque composante, il appartient aux équipes pédagogiques de chaque formation, en fonction des contraintes et des spécificités, de déterminer la proportion d'enseignement à distance.

- **Priorité aux primo-entrants.** Le présentiel hybride, ou par rotation de groupes, est le mode d'enseignement principal pour les primo-entrants car il maximise le volume d'enseignement en présence pour les étudiants qui en ont le plus besoin. Les réunions de rentrée des L1 doivent être réalisées en présence.
- **Priorité aux évaluations en présentiel.** Les grands amphithéâtres doivent être réservés pour les évaluations en présentiel. A cette fin, ils seront aussi réservés les samedis.
- **Réversibilité pour un retour rapide au 100 % présentiel.** Le présentiel hybride, ou par rotation de groupes, ne peut être que temporaire. Il n'est mis en place que pour répondre aux contraintes sanitaires. Il permet d'ajuster très rapidement la proportion d'étudiants en présentiel ou à distance, en fonction des contraintes sanitaires du moment, jusqu'à permettre un enseignement complet en présence en cas de suppression des contraintes sanitaires.

La réussite de ce scénario s'appuie sur les composantes pédagogiques et nécessite la participation de tous et de toutes (équipes décanales, enseignants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs, étudiants). Une grande liberté d'adaptation est laissée aux composantes et aux équipes pédagogiques (mention et/ou parcours) pour répartir les différentes modalités d'enseignements possibles en fonction des spécificités de chaque formation et des contraintes des locaux qui découlent du protocole sanitaire ministériel.

Conditions de mise en œuvre de la rentrée au regard des contraintes sanitaires actuelles

- **La préparation d'un seul emploi du temps.** Il est inconcevable de préparer plusieurs emplois du temps ou de devoir le modifier à chaque évolution du protocole sanitaire. Le modèle proposé permet de garantir le même emploi du temps quel que soit le protocole sanitaire à respecter en septembre.
 - D'ici la fin de la semaine, toutes les composantes auront été consultées sur le choix des amphithéâtres et des salles qui seront équipés en matériels de visioconférence pour la rentrée en tenant compte des capacités d'accueil diminuées par les contraintes sanitaires. Les informations sur les amphithéâtres et les salles équipées, ainsi que sur le fonctionnement des matériels installés, seront transmises à tous et à toutes à l'issue de cette consultation.
 - Autant que possible les groupes d'étudiantes et étudiants présents dans les locaux seront stabilisés par demi-journée dans la même salle ou amphithéâtre. L'objectif est de limiter les phénomènes de brassage et garantir le meilleur niveau de sécurité sanitaire.

- Les cours dispensés à distance seront positionnés dans l'emploi du temps pour permettre, le cas échéant, soit leur réversibilité vers le présentiel soit la réalisation de classes-virtuelles ou tout autre type d'interaction pédagogique à distance.
- Lorsqu'à titre exceptionnel, des TP nécessitent des manipulations ne permettant pas le respect de la distanciation physique, la circulaire du Ministère précise que ces TP peuvent se dérouler en présentiel avec port du masque obligatoire.
- **Une attention solidaire pour les primo-entrants.** A l'échelle de l'établissement, chaque équipe pédagogique doit contribuer à l'effort collectif d'enseignement à distance afin de laisser aux primo-entrants le maximum de créneaux d'enseignements en présentiel hybride. Il s'agit d'accorder aux primo-entrants une attention particulière compte tenu de leur inexpérience de l'autonomie nécessaire dans l'enseignement supérieur.
- **Une reconnaissance de l'investissement pédagogique pour l'enseignement à distance.** Compte tenu de la capacité de nos locaux, le scénario présentiel hybride, ou par rotation de groupes, devra être obligatoirement associé avec une part d'enseignement à distance (environ 30 % à l'échelle de l'établissement, la proportion est à préciser par les composantes et les équipes pédagogiques pour chaque formation, en fonction des contraintes et des spécificités). Les enseignements qui seront créés pour permettre une formation à distance seront reconnus pour une année conformément aux principes du « *modèle C de Valorisation du Hors face-à-face pédagogique* » dans le document « *Pratiques pédagogiques et modèles économiques* » ([disponible sur l'intranet](#)) validé par le Conseil d'Administration du 22 décembre 2017, après avis favorable de la CFVU du 23 novembre 2017. Les enseignements en présentiel hybride seront, en outre, reconnus comme des enseignements classiques dans les services.
- **Un accompagnement des équipes pédagogiques.** Un accompagnement renforcé est proposé par les équipes du Pédagolab aux enseignantes et enseignants qui le souhaitent. Une semaine de mini-séminaires thématiques est notamment mise en œuvre du 29 juin au 3 juillet (plus d'information sur [le site internet du Pédagolab](#)).
- **Des investissements pérennes pour les salles et les amphithéâtres.** L'établissement avait programmé d'équiper sur plusieurs années ses salles et amphithéâtres en matériels de visioconférence dans le cadre du projet « *cluster d'amphis* » cofinancé par la Région. La première phase devait s'achever cette année. Ces équipements étaient notamment prévus pour élargir les pratiques pédagogiques et permettre la captation de colloques, journées d'études ou conférences au service d'une plus large diffusion de la recherche. La crise sanitaire n'aura donc fait qu'accélérer le processus. Le financement de ces investissements fait l'objet d'une autorisation spéciale du rectorat. La règle à laquelle tout établissement public est contraint est que l'Etat n'autorise ces opérations budgétaires que pour financer de l'investissement et aucunement pour recruter des personnels.
- **La nécessité d'un aménagement et d'un entretien spécifiques des locaux.** Le protocole sanitaire du Ministère emporte également un certain nombre d'obligations en

matière d'hygiène et d'entretien des locaux, qui vont impliquer une mobilisation et une organisation particulières des personnels techniques, notamment en charge de la logistique. Cela doit être pris en compte par les équipes pédagogiques pour une organisation adéquate.

- **Des dispositifs pour les étudiantes et étudiants.** Les dispositifs d'aide et le prêt de matériel informatique, amplifiés au cours de la crise récente, seront poursuivis pour les étudiantes et étudiants. Le tutorat d'accompagnement pédagogique sera aussi renforcé afin que la situation ne conduise pas à une hausse des inégalités et des situations de décrochage. Une information et des ressources en ligne dédiées seront développées par le Pédagolab dans le cadre du programme ELANS.

Modalités d'organisation du retour à la normale

- **Une réversibilité du présentiel hybride, ou par rotation de groupes, vers le présentiel.** Si les contraintes sanitaires sont levées par le Ministère, le présentiel hybride, ou par rotation de groupes, redeviendra du présentiel sans aucune modification des emplois du temps.
- **Un choix pour les enseignements à distance.** Si les contraintes sanitaires sont levées par le Ministère, chaque enseignante ou enseignant, en accord avec les équipes pédagogiques, aura la possibilité de poursuivre ou non l'enseignement à distance au cours de cette année universitaire. Si elle ou il souhaite repasser en présentiel, elle ou il pourra utiliser une des salles redevenues disponibles sur le créneau réservé dans l'emploi du temps ou y trouver un autre créneau.

Comme vous tous et toutes, je souhaite profondément, que la rentrée puisse se faire de manière normale pour les usagers et les personnels. Néanmoins, nous traversons une période sanitaire incertaine qui malheureusement nous impose de prévoir une « autre rentrée ». Nous le faisons dans un cadre réglementaire instable et évolutif, fait de règles souvent difficiles à mettre en œuvre et qui prêtent régulièrement à diverses interprétations. Cette situation que nous subissons tous et toutes est déstabilisante et inconfortable pour chacun et chacune d'entre nous. J'en suis pleinement conscient.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et votre esprit de responsabilité et de solidarité quelles que soient les conditions d'organisation de la rentrée, en cette période délicate et inédite.

Bien sincèrement,

Yves Jean
Président de l'université de Poitiers

